



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
20 décembre 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement
d'un environnement économique favorable à tous les niveaux
à l'appui d'un développement inclusif et durable,
et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques
Septième session
Genève, 28 novembre 2024

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur le renforcement d'un environnement économique
favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement
inclusif et durable, et la promotion de l'intégration
et de la coopération économiques, sur sa septième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 28 novembre 2024



Introduction

La septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, s'est tenue le 28 novembre 2024 au Palais des Nations, à Genève.

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. La Chef du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a ouvert la session. Des déclarations liminaires ont été faites par les représentants des États suivants : République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)¹ ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Argentine.

2. Des groupes régionaux ont dit craindre que la marge d'action dont ils avaient besoin pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, favoriser la diversification économique et lutter contre les inégalités systémiques soit de plus en plus limitée, en raison de contraintes extérieures et des effets cumulés des crises. La prolifération des accords relatifs au commerce et à l'investissement, souvent négociés dans des conditions asymétriques, avait réduit de manière systématique la marge d'action disponible. Il fallait donc réformer la structure de la gouvernance économique mondiale, ce qui supposait de rendre les règles multilatérales plus flexibles, d'établir des mécanismes d'allègement de la dette et de financement et de favoriser le transfert de technologies. Il fallait également mettre en place des politiques visant à promouvoir l'utilisation efficace des ressources et l'adoption des énergies renouvelables, ce qui nécessitait une action mondiale coordonnée pour éliminer progressivement les combustibles fossiles et réduire les émissions de carbone liées au commerce. Il fallait aussi accroître les investissements dans les projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les pays du Sud, et, à cette fin assouplir les règles de propriété intellectuelle, redéfinir les traités d'investissement et renforcer la coopération Sud-Sud. Les services non échangeables et les secteurs non exportateurs à faible impact environnemental étaient de puissants moteurs de croissance, mais une dépendance excessive à leur égard risquait d'être préjudiciable à l'industrie manufacturière et au développement industriel, qui demeuraient essentiels à la transformation économique. Quelques groupes régionaux ont dit qu'il importait de remédier aux limites et vulnérabilités structurelles des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés grâce à des projets ciblés de renforcement des institutions et à des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités, notamment dans le cadre des activités programmatiques menées actuellement par la CNUCED. Il fallait que les membres renforcent leur soutien au développement, notamment par l'apport de financements spécialement affectés à cette fin, afin que la CNUCED puisse répondre de manière dynamique aux besoins des pays les plus vulnérables, et que la CNUCED et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales renforcent leur coopération pour que des moyens d'améliorer et de renforcer la résilience, en particulier des économies les plus vulnérables, soient trouvés. Un groupe régional a dit qu'il fallait soumettre à une évaluation critique les accords commerciaux internationaux qui restreignaient les droits de douane et les subventions et limitaient les mécanismes de soutien à des secteurs industriels particuliers. Il a présenté la promotion des transferts de technologies vertes comme déterminante pour un développement durable.

¹ L'Argentine ne s'est pas associée à la déclaration.

B. Optimisation de la marge d'action et stratégies de développement : capacités productives, valeur ajoutée et diversification économique (Point 3 de l'ordre du jour)

3. Dans sa déclaration liminaire, la Chef du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement a donné un aperçu des questions qui seraient examinées. Elle a présenté en détail les perspectives macroéconomiques mondiales et leurs conséquences pour les choix stratégiques et les scénarios de développement. Elle a mis en évidence les changements structurels à l'œuvre dans les flux et les régimes du commerce international, l'évolution de l'emploi dans le secteur manufacturier et l'émergence de systèmes économiques de plus en plus centrés sur les services, dans lesquels les pays en développement étaient représentés de manière asymétrique. Enfin, elle a fait observer que le capital incorporel était de plus en plus important lorsqu'il s'agissait de diriger les chaînes de valeur mondiales et d'en tirer parti, et que les investissements dans les actifs incorporels étaient plus dynamiques que ceux réalisés dans les actifs corporels plus traditionnels.

4. Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour.

1. Gestion de la marge d'action dans les stratégies d'investissement

5. À la première séance informelle, les intervenants ont débattu de la marge d'action dans les stratégies d'investissement. Des experts des entités ci-après ont participé à la réunion-débat : Institute for Development of Economics and Finance (Indonésie) ; Conseil national pour le développement industriel (Brésil) ; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle ; Banque centrale européenne.

6. La première intervenante a présenté la stratégie d'investissement en Indonésie, qui visait à favoriser une croissance économique durable. Les principaux domaines concernés étaient les économies verte et bleue, les infrastructures, le développement du capital humain et les activités d'aval. Dans le secteur du nickel, par exemple, les activités d'aval avaient pris de l'ampleur depuis l'interdiction des exportations de minerai brut en 2020. L'Indonésie était désormais le plus grand producteur de nickel au monde, malgré l'opposition à laquelle elle se heurtait à l'Organisation mondiale du commerce. Dans l'économie nationale, le nickel était notamment utilisé dans les secteurs des batteries de véhicules électriques et de l'acier inoxydable, ce qui permettait à l'Indonésie de créer plus de valeur ajoutée, de créer plus d'emplois et d'augmenter ses recettes fiscales. L'intervenante a affirmé qu'il était essentiel de transformer l'industrie pour réduire la dépendance à l'égard des exportations de matières premières et renforcer la résilience et la durabilité de l'économie, ainsi que d'adopter des politiques environnementales durables, de mettre en place des instruments financiers innovants et d'investir dans les infrastructures d'énergies renouvelables.

7. La deuxième intervenante a axé son exposé sur les stratégies d'industrialisation et sur les enjeux de la désindustrialisation et ses conséquences négatives pour la qualité de vie. Elle a insisté sur la nécessité d'adopter une politique industrielle moderne, qui tienne compte de la réduction du rôle de l'État dans l'économie et de la difficulté d'établir un pacte social de nature à faire progresser la démocratie. L'intervention de l'État par l'intermédiaire d'instruments financiers, tels que les banques nationales de développement et les banques sociales, était nécessaire ; il fallait en outre adopter des stratégies axées sur l'innovation, assorties de taux d'intérêt compétitifs. Les marchés publics, la construction d'infrastructures, l'amélioration du climat des affaires, la politique de commerce extérieur et les entreprises publiques étaient autant d'éléments qui avaient un rôle essentiel à jouer dans l'appui aux industries locales.

8. Le troisième intervenant a parlé de l'importance croissante des actifs incorporels dans l'économie mondiale. Bien que sans existence matérielle, la recherche-développement, les logiciels, les données, les marques et les compétences collectives, par exemple, étaient des moteurs de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance économique. Cependant, il était difficile de mesurer ces actifs incorporels avec précision et leur sous-évaluation conduisait à l'adoption de politiques inefficaces. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle mettait actuellement à jour ses dispositifs pour améliorer le suivi des actifs incorporels, afin d'améliorer la collecte de données et l'élaboration des politiques. Enfin, il

était indispensable de mieux mesurer les actifs incorporels pour stimuler la productivité, encourager l'innovation et parvenir à une croissance économique durable.

9. Le quatrième intervenant a parlé de l'impact des changements climatiques sur la marge d'action, en insistant sur la menace que ceux-ci représentaient pour la stabilité macroéconomique et financière. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement limitaient les possibilités d'investissement, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement. Il était urgent de remédier au déficit d'investissement dans l'action climatique. Les États, les banques centrales et le système financier international devaient agir collectivement pour faciliter la transition. En outre, il était important de tarifer le carbone, de développer les financements verts, de renforcer la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et de verdir l'architecture financière internationale, par exemple par le développement du Fonds vert pour le climat et l'harmonisation des normes relatives aux obligations vertes ; ces mesures s'imposaient pour mobiliser les investissements privés et atténuer efficacement les risques climatiques.

10. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a parlé des difficultés que continuaient de rencontrer les pays en développement, qui peinaient à accéder à des financements à des conditions abordables, dépendaient des exportations de matières premières, subissaient de manière disproportionnée les effets des changements climatiques et avaient peu de possibilités de transformation numérique, alors que les règles internationales actuelles posaient souvent à ces pays des difficultés supplémentaires, par exemple en limitant la marge d'action dont ils avaient besoin pour mener une industrialisation et une diversification économique durables. Une autre délégation a demandé pourquoi les investissements incorporels, contrairement aux investissements corporels, continuaient d'augmenter en période de crise. Une délégation s'est enquis de quelques-unes des principales mesures que les pays tributaires des exportations de produits de base pouvaient adopter pour réduire les risques liés à l'instabilité des prix et des exportations. Une autre délégation a demandé quel impact la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait avoir sur la marge d'action des pays africains. Une délégation a mentionné le risque que la politique industrielle favorise des grandes entreprises nationales qui avaient déjà un pouvoir de marché important, au détriment des petites et moyennes entreprises, qui jouaient un rôle essentiel dans la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. Une autre délégation a parlé des possibilités offertes par le commerce des services, que des acteurs tels que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce pouvaient aider les pays en développement à mieux exploiter.

2. Commerce international : optimisation de la marge d'action au service du développement

11. La deuxième séance informelle portait sur des exemples nationaux d'optimisation de la marge d'action dans le commerce. Des experts des entités ci-après ont participé à la réunion-débat : Institut Veblen pour les réformes économiques (France) ; Organisation mondiale du commerce ; The M Group (États-Unis d'Amérique) ; Service du commerce électronique et de l'économie numérique de la CNUCED.

12. La première intervenante a indiqué que l'Union européenne, qui représentait 16 % du commerce mondial, devait étendre ses objectifs de politique commerciale, par exemple à la protection du climat, à la biodiversité et aux droits de l'homme. De nombreuses règles environnementales avaient des conséquences pour la production européenne et certaines d'entre elles pour le commerce. Par exemple, plus de 900 substances étaient interdites dans l'Union européenne, alors que les règles commerciales internationales étaient moins strictes et devaient être renforcées. Si les mesures pouvaient être unilatérales, l'objectif de la durabilité était mondial et il était possible, par la réduction des externalités négatives au moyen des politiques commerciales, de protéger l'environnement et les consommateurs et de garantir une concurrence internationale équitable. Il importait d'éviter de pénaliser les petits producteurs des pays en développement et de mettre fin aux subventions aux exportations agricoles. Le commerce représentait 25 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et les pays du Groupe des 20 étaient responsables de 81 % des émissions importées. Alors que le réchauffement planétaire s'accélérait, il semblait problématique de vouloir poursuivre la libéralisation du commerce. Enfin, il fallait clarifier les dispositions relatives à la

non-discrimination à l'Organisation mondiale du commerce, afin que puissent être appliquées des politiques commerciales durables, telles que l'Accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité, qui était le premier accord commercial à définir et à interdire les subventions aux combustibles fossiles ; il fallait cesser de protéger les investissements dans les combustibles fossiles, comme cela avait été proposé pendant les dialogues sur l'article 2 de l'Accord de Paris, en cours à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

13. Le deuxième intervenant a rappelé l'historique des débats sur la marge d'action dans l'industrialisation. S'agissant de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, les pays en développement avaient cherché à obtenir des dispositions souples qui leur permettent de favoriser le développement et d'agir en situation de crise, ainsi que des prescriptions en matière de contenu local, afin de promouvoir l'industrialisation et les objectifs climatiques. S'agissant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et du transfert de technologies, le Groupe des 90 de l'Organisation mondiale du commerce avait proposé de réexaminer les articles 7 et 8, en vue de rééquilibrer l'objectif de la propriété intellectuelle en fonction d'autres objectifs, notamment par la possibilité donnée aux autorités publiques de subordonner le soutien financier au secteur privé à des transferts de technologies. S'agissant de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, les pays en développement devaient garder à l'esprit qu'ils ne disposaient pas de ressources budgétaires suffisantes pour mener une politique industrielle verte au même titre que les pays développés. Or, si les pays développés n'avaient pas recours à des subventions et laissaient la production dépendre des forces du marché, le statu quo serait maintenu et cette situation conduirait à l'accélération des changements climatiques. Une vision stratégique était nécessaire à cet égard.

14. Le troisième intervenant a dit que la hausse du nombre de transactions intragroupe et la transition numérique avaient perturbé les modèles économiques traditionnels, ce qui avait entraîné une baisse du ratio impôts/produit intérieur brut, lequel avait été ramené à moins de 10 % dans certains pays en développement. Les questions fiscales étaient primordiales dans le cadre de la transition énergétique et de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7. Une meilleure réglementation fiscale dans le secteur des activités extractives pouvait être profitable aux pays en développement et il fallait encadrer les subventions dans l'économie verte afin d'éviter des différends complexes relatifs au commerce et à la fiscalité. En outre, la CNUCED pourrait mettre des données douanières et fiscales au service de la mobilisation des recettes et de la facilitation du règlement des différends.

15. La quatrième intervenante a présenté les conclusions du *Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future* (Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous). La transition numérique renforçait l'inégalité écologique des courants d'échanges : les pays en développement fournissaient la plus grande partie des ressources matérielles et supportaient la plus grande partie des conséquences écologiques et sanitaires négatives que causaient les déchets d'équipements électriques et électroniques, mais ne tiraient que des avantages économiques limités de la transition numérique. Les biens numériques générant des externalités environnementales à tous les stades du cycle de vie (production, utilisation et fin de vie), le développement durable supposait le passage à une économie plus circulaire et à la sobriété numérique, de manière à freiner la croissance exponentielle de la consommation de biens numériques. Enfin, les centres de données et les technologies d'intelligence artificielle, qui exigeaient beaucoup de ressources et d'énergie, mettaient à plus rude épreuve les ressources en eau et le climat et repoussaient encore les limites planétaires.

16. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a souligné que les politiques commerciales devaient tenir compte de l'impact environnemental et social afin de réduire les inégalités et de protéger la planète. Elle a fait observer que la CNUCED pouvait organiser des débats publics sur les restrictions commerciales et demandé si la taxation des transactions électroniques pouvait générer des recettes. À cet égard, un des intervenants a expliqué que des tentatives de taxation du commerce électronique pourraient susciter une réaction négative de la part des pays développés et qu'il serait utile de veiller dans un premier temps à ce que le moratoire actuellement appliqué à cette taxation ne soit pas prolongé.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

17. À sa séance plénière d'ouverture, le 28 novembre 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu Tareq Md Ariful Islam (Bangladesh) Président et Clara Manuela da Luz Delgado Jesus (Cabo Verde) Vice-Présidente-Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

18. Également à sa séance plénière d'ouverture, le 28 novembre 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.8/19). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Optimisation de la marge d'action et stratégies de développement : capacités productives, valeur ajoutée et diversification économique.
4. Adoption du rapport de la session.

C. Adoption du rapport de la session

(Point 4 de l'ordre du jour)

19. À sa séance plénière de clôture, le 28 novembre 2024, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa septième session, après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Angola	Iraq
Argentine	Jamaïque
Bahamas	Maroc
Bangladesh	Népal
Cabo Verde	Niger
Cambodge	Pakistan
Chine	Philippines
Congo	Sri Lanka
Espagne	Türkiye
Fédération de Russie	Venezuela (République bolivarienne du)
Finlande	Zimbabwe
Gambie	
2. L'organisation intergouvernementale ci-après était représentée à la session :

Ligue des États arabes
3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Organisation mondiale du commerce
4. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session :

Catégorie générale

Global Traders Conference

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.I/MEM.8/INF.7.